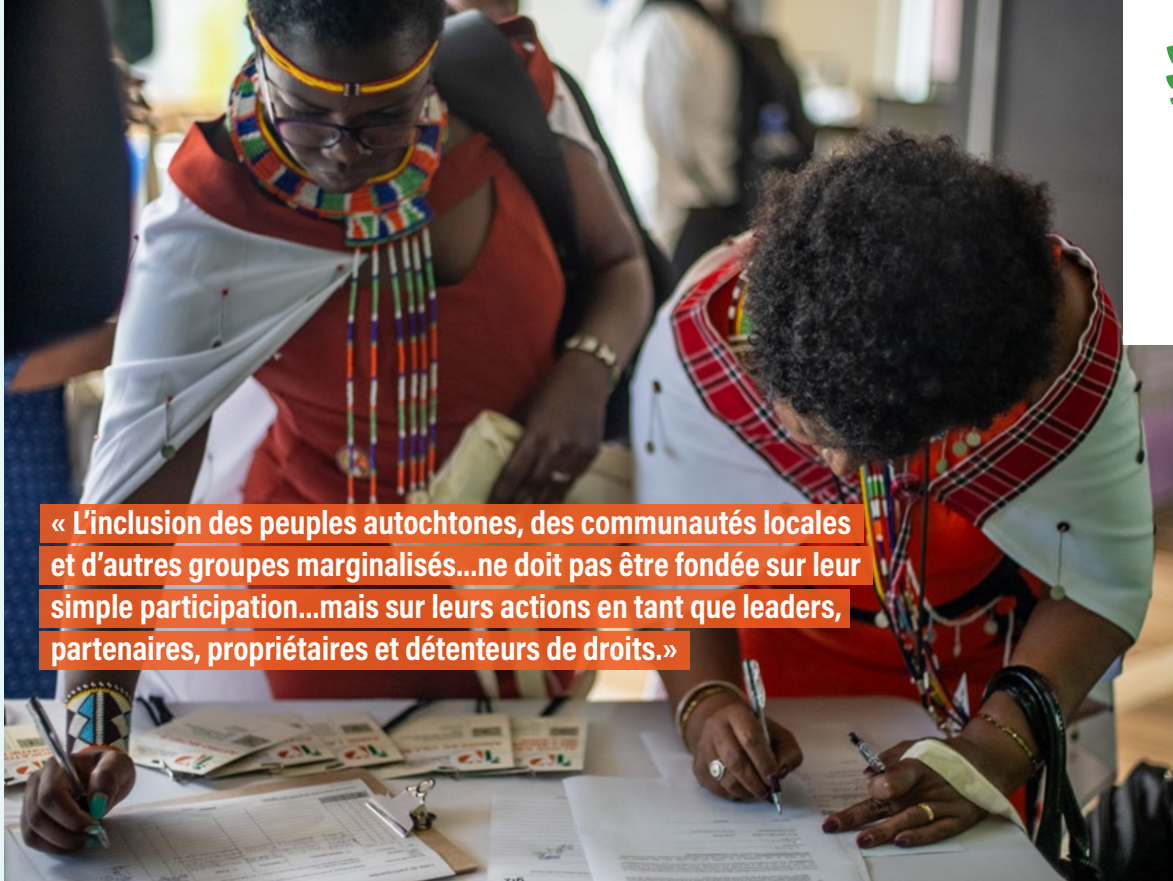




INDIGENOUS PEOPLES
LOCAL COMMUNITIES
**GLOBAL
DIALOGUE ON
CLIMATE FINANCE**



« L'inclusion des peuples autochtones, des communautés locales et d'autres groupes marginalisés...ne doit pas être fondée sur leur simple participation...mais sur leurs actions en tant que leaders, partenaires, propriétaires et détenteurs de droits.»

Crédit photo: Chris Morgan/World Bank

DÉCLARATION FINALE DU DIALOGUE MONDIAL

Permettre aux peuples autochtones et aux communautés locales de s'engager dans le financement climatique axé sur les résultats et d'en bénéficier

San José, Costa Rica, novembre 6-9, 2023[†]

Nous, peuples autochtones (PA) et communautés locales (CL) d'Afrique, d'Asie-Pacifique, d'Amérique latine et des Caraïbes, nous sommes réunis pour aborder le sujet du développement rapide des marchés du carbone et des crédits carbone sur nos terres, dans nos eaux et dans nos forêts. Nous avons exprimé nos vives inquiétudes face à la faible implication de nos peuples et de nos leaders dans la prise de décision, la conception, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation de la REDD+, des crédits carbone et d'autres initiatives nationales similaires en matière de carbone. Cette situation limite notre accès aux avantages liés ou non au carbone et menace la garantie de nos droits et nos pratiques durables, fondées sur la nature, ainsi que notre mode de vie favorable à l'équilibre climatique.

Nous exhortons les dirigeants mondiaux à nous soutenir dans la reconnaissance, la protection et la promotion de nos droits, qui constituent le fondement et la condition essentielle pour nous permettre de continuer à préserver une planète saine et vivable. Pour contrer les effets du changement climatique et assurer la survie des écosystèmes et de l'humanité, nous appelons, en tant que gardiens de la planète, à un engagement en faveur d'une approche fondée sur les droits de l'homme pour tous les mécanismes de financement de l'action climatique, y compris pour la REDD+ et pour d'autres initiatives de crédits carbone, et nous permettre de remplir notre rôle en tant que partenaires, leaders et propriétaires à part entière.

Les initiatives de collaboration de la Banque mondiale sur la préparation à la REDD+, dans le cadre du Fonds de partenariat pour le carbone forestier (FCPF), qui interviennent dans une quarantaine de pays depuis 2011, ont contribué à créer des espaces uniques de dialogue ouvert entre les PA, les CL et les gouvernements. Ce dialogue a permis d'instaurer une confiance mutuelle et de créer un groupe d'experts autochtones sur la REDD+, qui font depuis lors entendre leur voix aux niveaux national, régional et mondial. Notre participation aux discussions et à la prise de décision au cours de la phase de préparation de nos pays a contribué à définir les approches nationales des marchés du carbone. Ces possibilités de dialogue ouvert ne devraient pas se réduire, comme c'est le cas dans de nombreux pays, alors même que les États entrent dans une phase de paiements basés sur les résultats ou liés au carbone. Ces espaces uniques de dialogue ouvert devraient être au contraire élargis et approfondis pour promouvoir une action et des résultats viables, équitables et durables en matière de lutte contre le changement climatique.

AXES STRATÉGIQUES

Nous avons défini trois axes stratégiques pour la REDD+ et les crédits carbone afin de dépasser la simple atténuation des risques et notre protection, et d'asseoir nos droits et notre inclusion en tant que partenaires à part entière.

1. Nous permettre un accès au financement direct de la lutte contre le changement climatique et au partage des avantages pour notre rôle de gardiens responsables

La reconnaissance, le respect et l'autonomisation des systèmes de gouvernance autochtones et coutumiers devraient être une priorité absolue, afin que les PA et les CL développent leur vision et conçoivent leurs « plans de vie » indépendamment de la pression immédiate exercée par les initiatives ou les projets liés au climat. Les PA et les CL doivent être soutenus dans le renforcement et le maintien de systèmes fonctionnels d'autogestion et de prise de décision, y compris les institutions et les autorités traditionnelles légitimes, afin de représenter les territoires auprès des acteurs extérieurs. Les systèmes de gouvernance autochtones et coutumiers sont essentiels pour perpétuer la responsabilité sur les territoires et les communautés. Les PA et les CL ont porté le poids de la séquestration du carbone et le prix de la médiation de leurs relations et de leur mode de vie dans leurs territoires et communautés. Un accès direct au financement de l'action climatique et des mécanismes plus équitables de partage des avantages sont nécessaires pour assurer la responsabilité résiliente d'une planète vivable.

2. Développer des systèmes de sauvegarde qui vont au-delà du « ne pas nuire » pour « faire mieux »

Ces systèmes devraient inclure l'appropriation, la conception et le suivi des sauvegardes par les institutions traditionnelles, coutumières et autochtones afin d'assurer l'équité, l'inclusion sociale et la durabilité.

3. Augmenter de manière significative les investissements dans les territoires et les communautés des PA et des CL

Il est difficile de savoir où le financement destiné à soutenir les PA et les CL, en tant que gardiens des ressources naturelles, des forêts et des cours d'eau, est dirigé et comment il est utilisé. Le financement direct des PA et des CL doit impérativement être augmenté de manière significative, par le biais de mécanismes tels que les fonds autochtones, les fonds territoriaux et le fonds EnABLE de la Banque mondiale, afin d'assurer que le financement ne se limite pas aux 15 pays membres du Fonds carbone du FCPF. Ces fonds, ainsi que d'autres tels que le Fonds vert pour le climat (FVC) et le Fonds pour les pertes et dommages, devraient offrir des possibilités de financement direct pour les PA aux niveaux national, régional et mondial, compte tenu de la diversité des besoins et des interventions sur le plan des politiques et des territoires.

PRINCIPAUX THÈMES

1. Offrir un accès direct au financement, aux mécanismes de partage des avantages et aux avantages liés ou non liés au carbone

Bien souvent, les PA et les CL ne participent pas à la conception et à la prise de décision concernant les mécanismes de financement de l'action climatique et de partage des avantages qui ont une incidence sur leur vie. Par conséquent, les allocations, les conditionnalités et les mécanismes de partage des avantages ne peuvent pas bénéficier aux PA et aux CL. Afin de parvenir à l'équité, les mécanismes de partage des avantages doivent s'appuyer sur les PA et les CL en tant que protagonistes, partenaires et propriétaires. De manière fondamentale, le partage des avantages doit inclure la reconnaissance et le respect des droits des PA et des CL sur les terres et les ressources, ainsi que leur représentation légitime.

Axes et points d'entrée des actions à mener :

- **Donner plus de pouvoir aux systèmes de gouvernance autochtones et communautaires.** Il convient de conférer du pouvoir et de la reconnaissance aux systèmes de gouvernance des PA et des CL afin que ceux-ci puissent participer au débat technique et financier sur le changement climatique. Les initiatives de REDD+ et de crédits carbone, par exemple, doivent être développées, mises en œuvre, suivies et rapportées en consultation et négociation constantes avec les représentants légitimes et les systèmes de gouvernance des territoires et des communautés. Il faut des ressources et un soutien pour donner aux systèmes de gouvernance traditionnels et communautaires les moyens de prendre part à ces processus.

- **Concevoir des initiatives de crédit carbone et de partage des avantages avec les PA et les CL en tant que leaders, propriétaires et partenaires.** La reconnaissance et le respect des droits coutumiers et des droits sur les ressources sont à la base de la décentralisation transformationnelle de la REDD+, des initiatives nationales de crédits carbone et des mécanismes de partage des avantages. Il sera ainsi plus facile d'investir dans le renforcement des capacités, dans les priorités de développement social et environnemental et dans des allocations de paiement plus équitables, tout en encourageant une collaboration pragmatique pour favoriser la paix et l'obtention de résultats plus larges en matière de développement.
- **Assurer un financement pour le climat avec des cycles de vie plus longs.** Pour préserver la responsabilité d'une planète vivable et renforcer les capacités humaines et institutionnelles permettant de participer au dialogue et aux pratiques en matière de changement climatique, le financement des PA et des CL doit être accru et les cycles de financement doivent être plus longs. Les projets seront ainsi alignés sur les visions à long terme des PA. Il s'agit d'une condition préalable à la création et à la revitalisation des plans de vie et à l'autonomisation des structures de gouvernance communautaires et territoriales requises. L'allongement des cycles facilitera l'inclusion explicite des femmes, des jeunes et des personnes handicapées dans les structures de planification et de gouvernance communautaires.
- **Travailler en partenariat avec les gouvernements.** Des dialogues et des accords précoces avec les gouvernements sont nécessaires pour mettre en place des politiques, des priorités et des actions nationales en matière de climat qui incluent les PA et les CL. Un dialogue engagé rapidement permettra de mettre en place un processus collaboratif et ciblé de partenariat dans des domaines tels que l'établissement de contributions déterminées au niveau national, les plans d'action nationaux sur le climat et les mécanismes de financement, ainsi que la législation et la réglementation nationales sur le changement climatique et les marchés du carbone.
- **Établir un accès direct aux fonds climatiques pour les PA et les CL.** Les processus et les conditions permettant aux PA et aux CL d'accéder directement aux fonds climatiques doivent être simplifiés afin que ceux-ci soient plus accessibles et que les fonds soient directement acheminés vers des organisations reconnues et légitimes au sein des groupes de PA et de CL. Les PA et les CL pourraient ainsi créer leurs propres organisations et équipes techniques afin de participer efficacement aux marchés du carbone.
- **Aligner les modalités d'accès des agences de financement sur les sauvegardes applicables pour les PA et les CL, ainsi que sur les politiques connexes.** Les organismes de financement doivent aligner leurs conditions et leurs critères sur les sauvegardes et les normes de protection applicables en matière de droits des PA et des CL. Il peut s'agir des processus de sélection, des conditions requises et des procédures de suivi et d'évaluation. Le financement climatique par les donateurs devrait inclure des experts autochtones qui apporteront des conseils sur l'alignement des projets afin de garantir le respect des sauvegardes, des normes et des procédures établies par les PA et les CL.

2. Permettre une représentation et une participation directes aux consultations, à la prise de décision et à l'action

L'inclusion des PA, des CL et d'autres groupes marginalisés, y compris les femmes et les jeunes, ne devrait pas se fonder sur leur simple participation ou leur statut de bénéficiaires, mais sur leur rôle de leaders, de partenaires, de propriétaires et de détenteurs de droits. Il s'agit notamment de leur participation aux processus décisionnels et au renforcement des capacités dans une perspective d'autodétermination.

3. Veiller à la mise en place de sauvegardes et à l'obtention d'un consentement préalable, donné librement et en connaissance de cause

L'élaboration de normes et de procédures relatives à l'application des sauvegardes et du consentement préalable, donné librement et en connaissance de cause (FPIC) dans le cadre des opérations de REDD+ progresse. Avec le soutien de la Banque mondiale, plusieurs pays ont adopté une législation sur l'application des sauvegardes. Toutefois, cette législation est rarement appliquée si elle n'est pas exigée par les donateurs ou est mise en œuvre simplement en « cochant une case ». Les sauvegardes et le FPIC pourraient jouer un rôle important pour aller au-delà de la notion de « ne pas nuire » et passer à celle de « bien faire » et de « faire mieux ». Les projets nécessitent des niveaux de ressources engagés pour les sauvegardes, y compris le FPIC, sur la base des besoins identifiés par les PA et les CL.

Axes et points d'entrée des actions à mener :

- **Établir l'appropriation des sauvegardes par les PA.** Les systèmes de sauvegarde doivent être fondés sur les droits, conçus et mis en œuvre par et avec les détenteurs de droits autochtones, et basés sur le contexte local, politique,

culturel et démographique. Les méthodes relatives aux sauvegardes et au FPIC ne doivent pas être imposées par des parties extérieures, mais définies et mises en œuvre par les PA.

- **Assurer une application appropriée et cohérente des sauvegardes.** L'application des sauvegardes ne devrait pas être volontaire mais obligatoire, et réalisée au niveau territorial et communautaire, avec des normes et des lignes directrices claires et cohérentes et en accord avec les pratiques et processus territoriaux coutumiers. La formalisation juridique des droits est le meilleur moyen de promouvoir les normes de sauvegarde, ainsi que leur application cohérente.

- **Allouer les ressources, le temps et les capacités nécessaires à l'application des sauvegardes.** La préparation, la mise en œuvre et le suivi des sauvegardes et du FPIC nécessitent des ressources et du temps. En conséquence, il est important d'avoir un financement suffisant et des équipes bien formées composées de multiples acteurs, y compris les PA, afin de sensibiliser les communautés, les États et les agences partenaires à la mise en œuvre et au contrôle du respect de ces mesures. Des sauvegardes efficaces doivent être axées sur les territoires et les communautés, et éviter de fragiliser les territoires et les communautés en ciblant des individus et des groupes. Le financement des sauvegardes ne doit pas être considéré uniquement comme le coût de la gestion des risques, mais plutôt comme une opportunité d'assurer la durabilité à long terme et de faciliter le changement transformationnel.

4. Reconnaître que le renforcement des capacités est essentiel mais ne doit pas être à sens unique

Le renforcement des capacités ne doit pas concerner uniquement les PA et les CL, mais également les partenaires extérieurs, en particulier les partenaires étatiques. Le renforcement des capacités doit permettre aux gouvernements et aux autres partenaires de mieux comprendre la vision autochtone du monde et de la respecter, afin que la collaboration puisse se dérouler dans l'intégrité. Les PA et les CL doivent définir les types de renforcement des capacités dont ils ont besoin, ainsi que les modalités de leur mise en œuvre en fonction de leur situation particulière.

Axes et points d'entrée des actions à mener :

- **Développer les compétences de gestion et les capacités techniques.** Il est important de renforcer les compétences des PA et des CL, notamment en matière de négociation, de recherche de financement, de gestion financière, et de suivi et d'évaluation communautaire. Le développement des capacités dans le domaine du changement climatique et de l'ensemble des initiatives liées au carbone est essentiel, notamment en ce qui concerne les concepts, les processus et les méthodologies, la conception et la mesure, la tarification, la vérification et l'établissement de rapports, ainsi que le fonctionnement des marchés du carbone.

- **Assurer la transparence et le suivi communautaire.** La responsabilité vis-à-vis des objectifs climatiques nationaux et internationaux, des normes de sauvegarde et de la gestion financière est essentielle pour favoriser la durabilité à long terme, l'impact transformationnel, ainsi que le développement et le déploiement de mécanismes de partage des avantages plus équitables et plus solides. La capacité des PA et des CL à participer au suivi pour leurs territoires et leurs communautés et à le mettre en œuvre doit être un objectif clé.

- **Intégrer le renforcement des capacités des gouvernements et des partenaires concernés.** Les gouvernements ne sont souvent pas en mesure de comprendre la vision du monde, les plans de vie, les systèmes de gouvernance traditionnels et les lois et pratiques coutumières des PA et des CL. Des lacunes existent dans la compréhension des sauvegardes et des normes applicables. Un renforcement des capacités doit être organisé pour les gouvernements et les partenaires concernés, notamment le secteur privé, les autorités nationales désignées et les organisations accréditées au niveau national.

- **Promouvoir la transmission régionale et transgénérationnelle des connaissances.** Les dialogues des PA et des CL devraient continuer à favoriser le développement de capacités réelles et d'un espace de mise en réseau afin que les PA et les CL puissent partager au niveau régional leurs expériences et les enseignements tirés. De même, un soutien à la transmission transgénérationnelle des connaissances est nécessaire aux niveaux territorial et communautaire.



PEUPLES AUTOCHTONES
COMMUNAUTÉS LOCALES
**DIALOGUE MONDIAL
SUR LE FINANCEMENT
DE L'ACTION CLIMATIQUE**